

The background of the entire page is a photograph of a modern industrial facility. In the foreground, two large, white robotic arms are positioned, their joints and grippers visible. They are set against a backdrop of a factory floor with various equipment, conveyor belts, and structural elements. The lighting is cool and blue-toned, typical of industrial interiors. The robotic arms have green and red accents near their grippers.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Le capital-investissement à l'ère de la quatrième
révolution industrielle

Brookfield

Brookfield Private Equity Fund (Canada) (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds est un « fonds nourricier » au sein d'une structure dite « maître-nourricier » investissant la quasi-totalité de ses actifs dans Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II - Brookfield Private Equity Fund (« SICAV ») (le « Fonds sous-jacent »). L'ensemble des informations contenues aux présentes concernant le Fonds sous-jacent ou Brookfield Asset Management Private Institutional Capital Investment Manager (Private Equity), L.P. (le « Gestionnaire d'investissement »), le gestionnaire du Fonds sous-jacent, ont été fournies par le Gestionnaire d'investissement.

Nous sommes à l'ère de la quatrième révolution industrielle

L'IA, la robotique et l'automatisation avancée représentent la plus grande révolution depuis l'avènement d'Internet et devraient fondamentalement transformer les marchés, les entreprises et les économies.

Nous sommes convaincus que les entreprises industrielles seront à l'avant-garde de cette transformation mondiale, en évoluant vers des usines intelligentes et des usines hautement automatisées exploitant la robotique, l'IA et des systèmes connectés. Le but ? Optimiser leurs opérations, améliorer leur efficacité et accroître leur productivité.

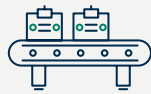
Tirer parti de la prochaine vague de transformation industrielle



1784

Révolution 1.0

Mécanisation



1870

Révolution 2.0

Production de masse



1969

Révolution 3.0

Informatisation et débuts de l'automatisation



Aujourd'hui

Révolution 4.0

IA, données et automatisation avancée

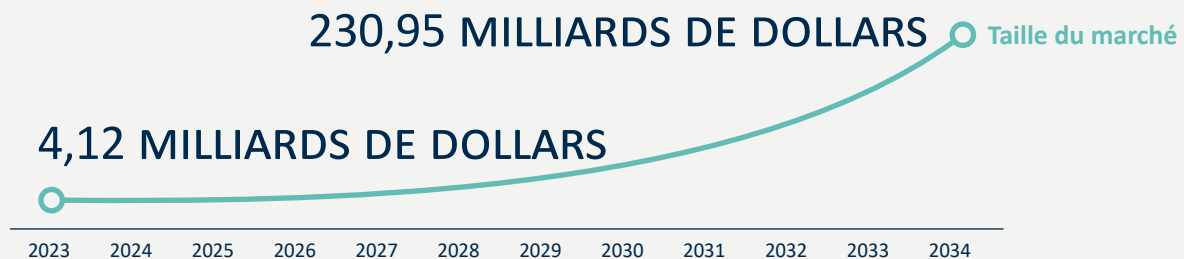
L'adoption de la technologie n'est plus un choix, c'est une nécessité

L'IA et l'automatisation avancée redéfinissent la manière dont les entreprises industrielles fonctionnent à tous les niveaux. La concrétisation de ce potentiel nécessitera des investissements importants et une expertise opérationnelle approfondie, qui devraient ouvrir la voie à une création de valeur plus rapide et plus marquée que jamais.

L'IA industrielle prend de l'ampleur

Rien que dans le secteur manufacturier, la croissance annuelle moyenne de l'IA est estimée à 44 % sur la période 2024-2034. Pour ne pas se laisser distancer, nous pensons que les entreprises se tourneront de plus en plus vers le capital-investissement afin d'obtenir les capitaux et l'expertise nécessaires à leur modernisation et à leur évolution.

Taille du marché de l'IA dans l'industrie manufacturière aux États-Unis (en milliards de dollars)



À des fins d'illustration et de discussion uniquement. Il n'existe aucune garantie que ces événements se réaliseront, et les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux présentés dans le présent document. Source : Precedence Research, 2025.

Le capital-investissement est en bonne position pour jouer un rôle de premier plan

Nous pensons que les gestionnaires de fonds de capital-investissement disposant d'une expertise opérationnelle concrète sont les mieux placés pour conduire cette transformation, en modernisant les entreprises industrielles et en impulsant la prochaine phase de croissance. Depuis plus d'une décennie, la facilité d'accès à des capitaux bon marché a contribué à favoriser des rendements du capital-investissement élevés, souvent obtenus simplement en achetant des entreprises pour les revendre à des valorisations plus élevées. Dans un contexte aujourd'hui plus exigeant, s'en tenir à cette approche comporte des risques importants. L'excellence opérationnelle et la création de valeur réelle sont désormais essentielles, des domaines dans lesquels nous pensons que Brookfield dispose d'un avantage concurrentiel.

L'atout différenciant du fonds Brookfield Private Equity

Brookfield est idéalement positionné pour tirer parti de ces tendances. Fort de 25 années d'expérience dans la transformation d'entreprises, nous disposons de l'expertise, du capital et de l'expertise opérationnelle approfondie nécessaires pour jouer un rôle de leader dans cette période charnière.

« Le secteur du capital-investissement est passé d'une approche fondée sur la chance à une approche opérationnelle. Il faut désormais véritablement s'impliquer dans les entreprises et en améliorer la gestion. C'est le seul moyen de générer des rendements de premier plan sur le marché. »

— ANUJ RANJAN, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, CAPITAL-INVESTISSEMENT

Gestionnaire d'actifs alternatifs de premier plan

1 000 milliards de dollars d'ASG

Plus de 125 ans d'histoire

Plus de 25 ans d'expertise en capital-investissement

Des investisseurs axés sur la création de valeur grâce à la performance opérationnelle, possédant une solide expérience en tant qu'actionnaires et exploitants, et disposant d'équipes d'investissement et opérationnelles entièrement intégrées

160 professionnels de l'investissement

Env. 143 000 employés affectés à des activités opérationnelles

150 milliards de dollars d'ASG

Statistiques de Brookfield Private Equity.

Écosystème mondialement interconnecté de Brookfield, d'une valeur de 1 000 milliards de dollars

2 500 professionnels de l'investissement

250 000 employés affectés à des activités opérationnelles

Plus de 30 pays

Stratégie d'investissement éprouvée reposant sur un modèle opérationnel établi

- Cibler les produits et services essentiels de haute qualité
- Investir pour générer de la valeur
- Générer des améliorations opérationnelles

Intérêts alignés

Nous engageons notre propre capital aux côtés de celui de nos clients dans presque chaque transaction, garantissant ainsi une totale convergence des intérêts.

Actifs sous gestion au 30 juin 2025. Données relatives aux effectifs au 31 décembre 2024. Les « professionnels de l'investissement » désignent le personnel impliqué dans le processus d'allocation du capital, englobant l'analyse des investissements, l'exécution des transactions ainsi que la gestion de portefeuille. Les « employés affectés à des activités opérationnelles » désignent le personnel travaillant au sein des sociétés d'exploitation et des sociétés de portefeuille de Brookfield. Les références à des « rendements de premier plan sur le marché » expriment un objectif de performance et reflètent l'opinion de la direction, fondée sur une analyse comparative avec les pairs. Il n'existe aucune garantie que le Fonds réalisera des performances supérieures à celles d'investissements comparables.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Notre plateforme institutionnelle de capital-investissement a généré d'excellents résultats, et désormais, les investisseurs privés peuvent accéder à la même stratégie, à la même équipe et au même flux de transactions par le biais du Brookfield Private Equity Fund (Canada) (BPE-CAD)¹.

Le Fonds cible des produits et services essentiels de haute qualité, dans une optique de création de valeur, en mobilisant une expertise opérationnelle concrète pour libérer le potentiel et améliorer la performance.

Le mandat flexible de BPE-CAD couvre à la fois les actions de contrôle et les actions structurées, lui permettant de réaliser des acquisitions de contrôle ou de proposer des solutions en actions structurées comportant des investissements significatifs, de rang *senior* et assortis de fortes protections. Cette flexibilité lui permet d'adopter, pour chaque opportunité, l'approche présentant selon nous le meilleur profil risque/rendement.

Investissements de contrôle

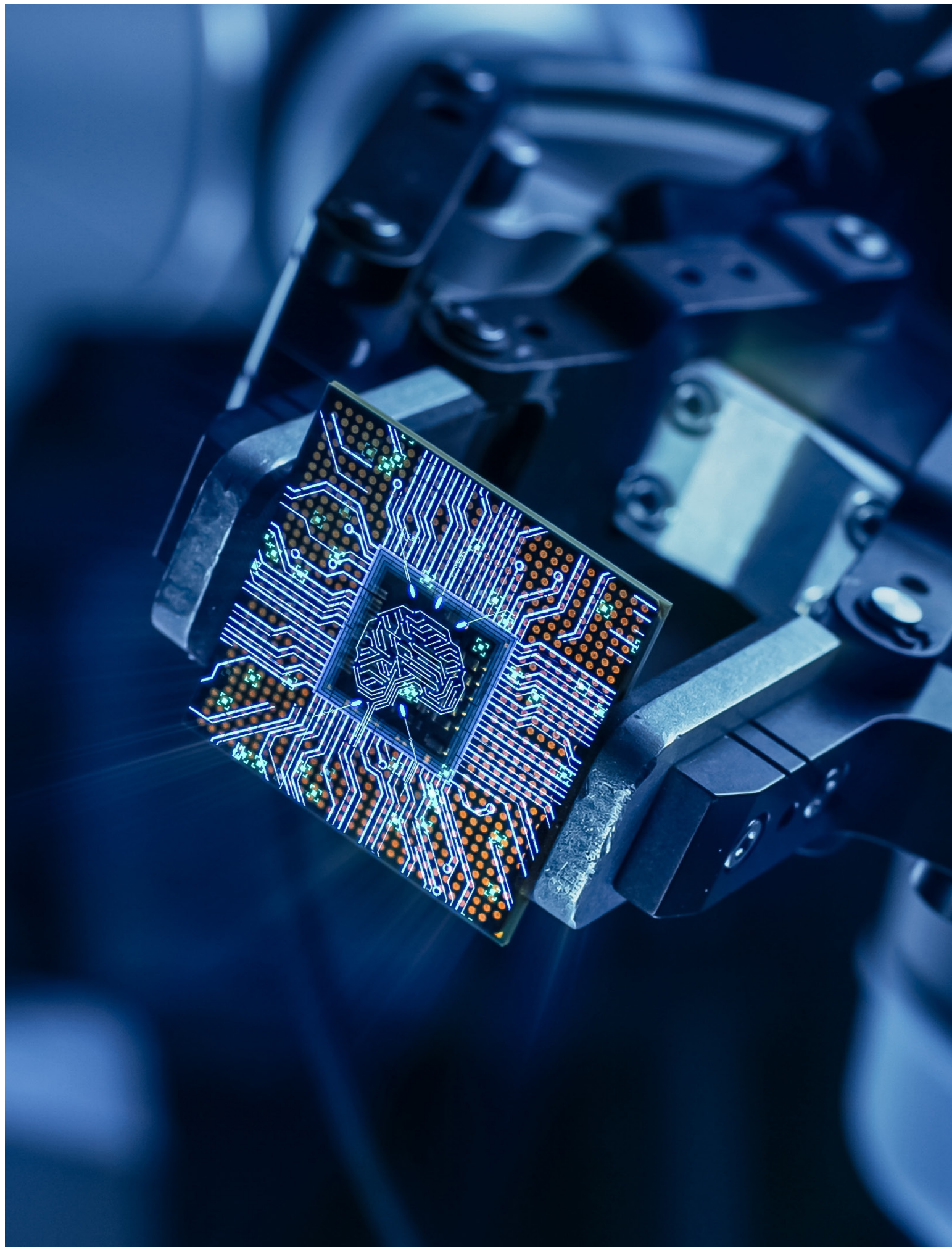
Participations majoritaires dans des entreprises de premier plan, dont nous améliorons la performance opérationnelle pour créer durablement de la valeur.

Investissements dans des actions structurées

Des investissements sur mesure, réalisés au travers de participations significatives, bien protégées et de rang *senior* dans la structure de capital. Nous agissons en tant que partenaire stratégique, en mettant à disposition notre expertise aussi bien que notre capital, tout en visant des rendements attrayants assortis d'un risque de perte réduit.

¹ Bien qu'il soit prévu que le Fonds investisse principalement aux côtés des autres comptes Brookfield, il peut à l'occasion constituer le seul véhicule parrainé par Brookfield participant à un investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Aucune garantie n'est formulée quant au fait que des résultats similaires seront obtenus. Il n'existe aucune garantie que les résultats prospectifs seront obtenus. Les résultats réels peuvent différer. Veuillez vous reporter aux notes finales, au résumé des facteurs de risque et aux documents d'offre du Fonds pour de plus amples informations sur les risques.



Caractéristiques attrayantes du Fonds

- **Accès aux capacités éprouvées de Brookfield en matière de capital-investissement**
- **Potentiel de rendement attractif**
- **Un portefeuille diversifié et détenant des participations substantielles**, offrant une exposition immédiate tout en réduisant le risque de fonds d'investissement à fin indéterminée (*blind pool*)
- **Un processus d'investissement simplifié** présentant des montants minimums faibles, des souscriptions et tarifications mensuelles, et sans appels de fonds
- **Accès flexible aux capitaux avec une liquidité trimestrielle** (attendue, mais pas garantie)

Les fonds privés constituent des investissements spéculatifs qui ne conviennent pas à tous les investisseurs; ils ne représentent pas non plus un programme d'investissement complet. Les fonds privés sont accessibles uniquement aux investisseurs qualifiés qui acceptent les risques importants inhérents à l'investissement dans de tels fonds. Investir dans un fonds privé implique de supporter les risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. Rien ne garantit qu'une stratégie d'investissement sera couronnée de succès.

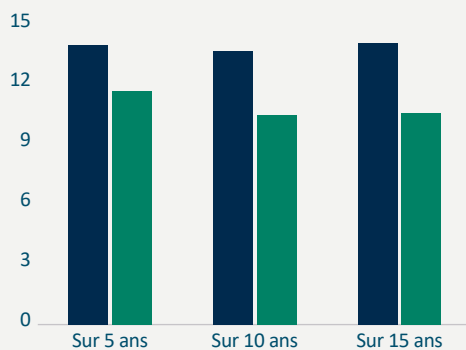


Améliorer le potentiel du portefeuille grâce au capital-investissement

Rendements totaux attrayants

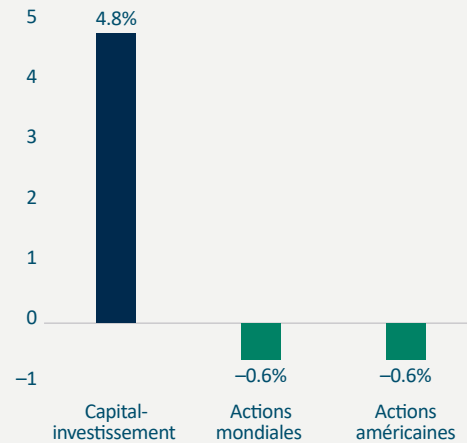
Rendement annualisé (%)

■ Capital-investissement ■ Actions mondiales



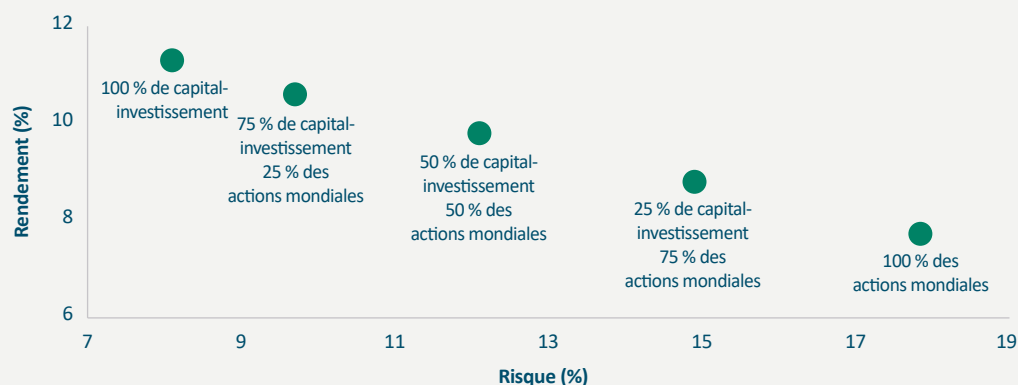
Protection contre le risque de perte

Pire rendement du capital-investissement sur cinq ans par rapport aux actions cotées (2008-2024)



Amélioration du profil risque/rendement du portefeuille

Allier actions cotées et capital-investissement



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. La diversification ne saurait garantir un gain ni constituer une protection contre les pertes. À des fins d'illustration uniquement. Les informations présentées ne reflètent pas les rendements d'un fonds. Le risque est défini comme l'écart-type des rendements d'investissement. Un investisseur ne peut pas investir directement dans un indice. Le capital-investissement est représenté à l'aune de l'indice Prequin Private Equity. Les actions mondiales sont représentées par l'indice MSCI World, et les actions américaines par l'indice S&P 500. Le capital-investissement et les actions mondiales correspondent à différentes allocations sur la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2024, représentées respectivement par l'indice Prequin Private Equity et l'indice MSCI World. Veuillez vous reporter aux divulgations pour de plus amples informations. Source : Bloomberg, Morningstar, Prequin et Brookfield, données au 31 décembre 2024.

DIVULGATIONS

Brookfield Private Equity Fund (Canada) (le « Fonds » ou « BPE Canada ») est un « fonds nourricier » au sein d'une structure « maître-nourricier » qui investit la quasi-totalité de ses actifs dans Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II - Brookfield Private Equity Fund (« SICAV »)(le « Fonds sous-jacent » et, avec son fonds maître et tout autre véhicule intermédiaire par l'intermédiaire duquel les investissements sont réalisés, les « Fonds sous-jacents »), un compartiment de Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II, une société d'investissement luxembourgeoise à compartiments multiples et à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme. L'ensemble des informations contenues aux présentes concernant les Fonds sous-jacents ou Brookfield Asset Management Private Institutional Capital Investment Manager (Private Equity), L.P. (le « Gestionnaire d'investissement »), le gestionnaire du Fonds sous-jacent, ont été fournies par le Gestionnaire d'investissement.

Le présent document est confidentiel et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres du Fonds ou des Fonds sous-jacents. Toute offre de titres du Fonds s'effectuera exclusivement selon les modalités de la Notice d'offre, qui expose de manière détaillée les implications, modalités et risques du Fonds. Toute offre et toute vente du Fonds dans les provinces et territoires canadiens concernés seront effectuées conformément aux exigences réglementaires de la province ou du territoire en question par l'intermédiaire d'un courtier, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada), Inc.

Il n'y a aucune garantie que la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sera couronnée de succès ou conduira à une performance positive du Fonds. Un investissement dans le Fonds n'est pas un investissement dans le Fonds sous-jacent et un Porteur de parts du Fonds n'aura aucune relation contractuelle ni aucun recours direct contre les Fonds sous-jacents ou le Gestionnaire d'investissement. Pour plus d'informations sur les stratégies d'investissement et les risques, voir la Notice d'offre du Fonds.

RÉSUMÉ DES FACTEURS DE RISQUE

Le Fonds ayant été créé pour investir la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds sous-jacent, un investissement dans le Fonds expose à tous les risques d'un investissement dans les Fonds sous-jacents, en sus des risques propres au Fonds et à son fonctionnement en tant que « fonds nourricier » du Fonds sous-jacent. Un investissement dans le Fonds implique des considérations et des facteurs de risque que les investisseurs potentiels doivent prendre en compte avant toute souscription. Certains risques associés au Fonds et aux Fonds sous-jacents sont résumés ci-dessous et décrits plus en détail, en parallèle d'autres risques, dans la section « Facteurs de risque » de la Notice d'offre et à la « Partie XV : facteurs de risque et autres considérations » du prospectus du Fonds sous-jacent (« Prospectus »), risques supplémentaires que les investisseurs sont priés d'examiner attentivement.

Les Fonds sous-jacents peuvent acquérir certains instruments ou utiliser certaines techniques d'investissement comportant des risques spécifiques. Par conséquent, un investissement dans le Fonds implique des considérations et des facteurs de risque que les investisseurs potentiels sont priés de prendre en compte avant toute souscription, et les références aux investissements du Fonds ou à ceux réalisés par ce dernier doivent être interprétées comme se rapportant également aux investissements des Fonds sous-jacents ou réalisés par ces derniers. Les risques associés aux Fonds sous-jacents ne sont pas intégralement résumés ci-dessous, mais sont détaillés à la « Partie XV : facteurs de risque et autres considérations » du Prospectus. Les principaux risques liés à un investissement dans le Fonds sont décrits ci-après :

Tout investissement en titres comporte un risque de perte, y compris de perte totale, du capital. Un investissement dans le Fonds comporte un degré de risque significatif, tant en raison des types d'investissements envisagés par le

Fonds que de la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement, et ne devrait donc être réalisé que par des investisseurs capables d'évaluer les risques du Fonds et d'en supporter les implications. Avant d'acheter des Parts du Fonds, les investisseurs potentiels sont priés d'examiner attentivement, entre autres, les facteurs de risque suivants, ainsi que les autres informations fournies dans la Notice d'offre et le Prospectus, dans les contrats de souscription du Fonds, ainsi que dans la Déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, laquelle peut être modifiée, complétée ou modifiée et mise à jour en tant que de besoin. Les facteurs de risque énoncés dans le présent document, dans la Notice d'offre ainsi que dans le Prospectus ne prétendent pas constituer une liste exhaustive ou une explication complète de tous les risques inhérents à un investissement dans le Fonds. En outre, chacun des facteurs de risque énoncés pourrait, à lui seul, avoir une incidence défavorable importante sur le Fonds ou sur la valeur d'un investissement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas interpréter la performance des investissements de Brookfield Asset Management Ltd. (« BAM »; et, conjointement avec le Gestionnaire, le Gestionnaire d'investissement, Brookfield Corporation et chacune de leurs sociétés affiliées respectives et Brookfield Wealth Solutions Ltd, « Brookfield »), d'autres véhicules et programmes d'investissement publics et privés que Brookfield gère actuellement et auxquels il participe, mais aussi qu'il pourrait gérer ou auxquels il pourrait participer à l'avenir, y compris des véhicules de co-investissement, des véhicules annexes (*sidecar vehicles*), des comptes séparés, des véhicules propres à une région, des véhicules propres à une stratégie, des véhicules propres à un secteur et des véhicules propriétaires, et, dans le cas de chacun des véhicules susmentionnés, chaque véhicule constitué en tant que fonds parallèle, fonds exécutif, véhicule complémentaire, véhicule nourricier, véhicule de co-investissement ou véhicule d'investissement alternatif (conjointement avec Brookfield, les « Comptes Brookfield »). Ils ne doivent pas non plus considérer que le Gestionnaire fournit quelque garantie que ce soit concernant les performances futures du Fonds. Aucune garantie ou déclaration n'est formulée quant à la réussite de la stratégie d'investissement du Fonds, et les résultats d'investissement peuvent fluctuer considérablement au fil du temps. Des changements défavorables dans la réglementation et dans les conditions économiques provinciales, nationales ou internationales, y compris, par exemple, les fluctuations des marchés financiers, les conditions prévalant sur le marché local, les règles gouvernementales et les politiques fiscales, la disponibilité des conditions de financement par emprunt et les taux d'intérêt, peuvent avoir un impact négatif important sur les perspectives d'investissement et la performance du Fonds.

Il n'existe aucune garantie que le Fonds atteindra son objectif d'investissement, ni qu'un Porteur de parts se verra rembourser le capital investi. Ainsi, un Porteur de parts doit être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels doivent s'en remettre à leur propre analyse et se fier à leur propre capacité à évaluer la nature d'un investissement dans les Parts, y compris l'ensemble des risques inhérents à un tel investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers juridiques, fiscaux, en investissement et comptables afin d'examiner les conditions et les risques liés à l'achat de Parts.

RISQUES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE GÉNÉRAL

Conditions économiques générales. L'évolution des conditions économiques et géopolitiques générales à l'échelle mondiale, régionale et/ou aux États-Unis est susceptible d'avoir une incidence sur les activités du Fonds. Les taux d'intérêt, le niveau général de l'activité économique, les tarifs douaniers et les guerres commerciales, le prix des titres et la participation d'autres investisseurs aux marchés financiers peuvent avoir une incidence sur le marché sur lequel le Fonds réalise des investissements ou la valeur et le nombre d'investissements réalisés ou envisagés par le Fonds. Les changements et fluctuations importants

affectant l'environnement économique, en particulier ceux observés dans les années qui ont suivi l'année 2008 et la crise bancaire, y compris la mise sous séquestre de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank au début de l'année 2023, qui ont provoqué des perturbations, une illiquidité et une volatilité fortes de toute l'économie mondiale, ainsi que les évolutions du marché résultant de la propagation du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») peuvent également affecter la capacité du Fonds à réaliser des investissements et la valeur des investissements détenus par le Fonds ou la capacité du Fonds à céder ses investissements.

L'impact à court et à long termes de ces événements demeure incertain, mais ils pourraient continuer à avoir une incidence marquée sur les conditions économiques générales, la confiance des consommateurs et des entreprises, ainsi que la liquidité des marchés. Tout ralentissement économique découlant d'une récurrence de ces événements sur le marché et/ou d'une volatilité continue sur les marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur les ressources financières des sociétés en portefeuille. On peut s'attendre à ce que les investissements soient influencés par les performances de l'économie globale. En outre, une pandémie grave, une catastrophe naturelle, un conflit armé, des menaces terroristes, des attaques terroristes et les effets d'actions militaires ou d'autres types d'interventions pourraient fortement perturber les économies mondiales, nationales et/ou régionales. L'impact négatif qui en résulterait sur les fondamentaux économiques ainsi que sur la confiance des consommateurs et des entreprises pourrait influencer défavorablement sur la valeur des marchés, accroître la volatilité et réduire la liquidité, autant d'éléments qui pourraient avoir une incidence négative sur la performance des investissements, les rendements du Fonds ainsi que la capacité du Fonds à réaliser et/ou céder des investissements. Bien que le Fonds puisse chercher à tirer parti des perturbations affectant les marchés du capital en investissant de manière opportuniste dans des secteurs ou des contextes touchés par les conditions susmentionnées, aucune garantie ne saurait être donnée quant à l'incidence de ces événements sur les investissements du Fonds ou sur l'objectif d'investissement du Fonds.

Investissement de la quasi-totalité des actifs dans le Fonds sous-jacent.

Dans la mesure où le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans les Fonds sous-jacents et exécute son programme d'investissement par l'entremise de ces derniers, les investisseurs potentiels sont également invités à examiner attentivement les risques associés à un investissement dans le Fonds sous-jacent. Pour un exposé détaillé des risques et des conflits d'intérêts généralement applicables au Fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à la « *Partie XV : facteurs de risque et autres considérations* » et à la « *Partie XVI : conflits d'intérêts* » du Prospectus. Les risques et les conflits d'intérêts décrits dans le Prospectus à l'égard du Fonds sous-jacent et d'un investissement dans celui-ci s'appliquent généralement au Fonds et aux Parts. Les rendements du Fonds reposent presque entièrement sur la performance de son investissement dans le Fonds sous-jacent et il n'existe aucune garantie que le Fonds sous-jacent sera en mesure d'atteindre son objectif d'investissement ou de mettre en œuvre sa stratégie. Certaines charges opérationnelles courantes du Fonds, qui s'ajouteront aux charges supportées indirectement par le Fonds en tant qu'investisseur dans le Fonds sous-jacent (y compris, notamment, les frais de transaction et les charges annuelles du Fonds sous-jacent, tels que les commissions de gestion du Fonds maître et les frais de service et/ou les frais de distribution aux actionnaires et autres charges et responsabilités supportées par les investisseurs dans les Fonds sous-jacents), seront généralement supportées par le Fonds et les Porteurs de parts, ce qui aura une incidence correspondante sur les rendements des Porteurs de parts. Ces charges supplémentaires du Fonds auront pour effet de diminuer la performance du Fonds par rapport à celle des Fonds sous-jacents. Bien que le Fonds soit investisseur dans le Fonds sous-jacent, les investisseurs du Fonds ne seront pas eux-mêmes des investisseurs du Fonds sous-jacent et n'auront pas le droit de faire valoir directement des droits ou des

réclamations à l'encontre du Fonds sous-jacent ou de ses sociétés affiliées. Un investisseur dans le Fonds pourra uniquement se prévaloir des droits prévus dans la Déclaration de fiducie et la Notice d'offre. Le Gestionnaire n'exerce aucun contrôle sur les stratégies ou les politiques de négociation du Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire ne prendront part à la gestion du Fonds sous-jacent ou n'exerceront un contrôle sur ses stratégies et politiques de gestion. Le Fonds est exposé au risque de mauvais jugement, de négligence ou de mauvaise conduite du Gestionnaire d'investissement. Les modalités du Fonds sous-jacent peuvent être modifiées. Rien ne garantit que la direction et/ou les investisseurs du Fonds sous-jacent ne modifieront pas à nouveau les documents régissant le Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire n'auront la possibilité de bloquer unilatéralement toute modification des documents régissant le Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire n'auront d'obligation ou de responsabilité envers un quelconque Porteur de parts en cas de modification des modalités du Fonds sous-jacent. Le Gestionnaire n'est pas tenu de réviser ou de compléter la présente Notice d'offre, nonobstant toute modification des documents régissant le Fonds sous-jacent, sauf si la législation en vigueur l'exige.

Risque associé à la stratégie d'investissement du Fonds sous-jacent.

Le Fonds sous-jacent investira dans différents secteurs, zones géographiques et cycles économiques, en tirant parti de la présence mondiale de Brookfield, de son expertise approfondie dans certains secteurs et contextes, ainsi que de sa valeur ajoutée en tant que partenaire stratégique. Le Fonds sous-jacent a l'intention d'investir dans les Comptes Brookfield et/ou aux côtés de ceux-ci et/ou dans des véhicules d'investissement tiers gérés par des gestionnaires de fonds tiers. Une telle stratégie peut comporter des risques différents de ceux des fonds, des véhicules d'investissement ou d'autres programmes ou dispositifs réalisant des investissements dans des catégories d'actifs, des secteurs industriels ou des zones géographiques plus restreints. Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que le Gestionnaire d'investissement privilégiera une classe d'actifs, un secteur ou une région spécifique, sa décision de saisir une opportunité particulière dépendant de nombreux facteurs. Dans la mesure où il n'est pas possible de déterminer avec précision le type d'investissements que le Gestionnaire d'investissement réalisera, il est difficile d'anticiper l'impact des risques associés à l'investissement dans une classe d'actifs, un secteur industriel ou une zone géographique spécifique. En outre, à mesure que le programme de placement du Fonds sous-jacent évoluera et se modifiera, un investissement dans ce dernier pourrait être assorti de risques supplémentaires et différents, qui ne sont pas actuellement connus du Gestionnaire d'investissement ou sont à ce jour considérés comme non significatifs. Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que tous les risques associés à un investissement dans une classe d'actifs, un secteur ou une région spécifique, ou même la majorité d'entre eux, ont été énoncés dans le présent document. En outre, bien qu'il soit prévu que le Fonds sous-jacent investisse principalement aux côtés des Comptes Brookfield, il peut à l'occasion constituer le seul véhicule parrainé par Brookfield participant à un investissement.

Absence de diligence à l'égard du Fonds sous-jacent. Le Fonds a été constitué spécifiquement pour investir dans le Fonds sous-jacent, et le Gestionnaire n'a pas effectué de diligence raisonnable en vue d'évaluer d'autres investissements potentiels pour le Fonds. Le Gestionnaire n'a pas l'intention de procéder à une diligence raisonnable des investissements ou des opérations à l'égard du Fonds sous-jacent et de ses investissements cibles. De même, le Gestionnaire ne procédera à aucune diligence raisonnable ni n'évaluera autrement l'efficacité du programme ou du processus d'investissement du Fonds sous-jacent. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire n'identifie pas les éventuels conflits d'intérêts, les comportements frauduleux ou les lacunes des investissements, voire encore dans la gestion administrative ou les opérations du Fonds sous-jacent, ce qui pourrait donner lieu à des pertes substantielles.

Confiance accordée au Gestionnaire d'investissement. Le succès du Fonds sous-jacent, et par voie de conséquence celui du Fonds, dépend de la relation entretenue avec le Gestionnaire d'investissement ainsi que de sa performance dans la gestion du portefeuille et des opérations du Fonds sous-jacent. Le Gestionnaire d'investissement peut subir, ou voir ses activités perturbées par, des difficultés financières ou opérationnelles liées à ses affaires ou à ses activités sans rapport avec le Fonds sous-jacent, sur lesquelles le Fonds sous-jacent, le Fonds et le Gestionnaire n'exercent aucun contrôle. Dans l'éventualité où le Gestionnaire d'investissement échouerait, pour quelque raison que ce soit, à allouer des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités envers le Fonds sous-jacent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs d'investissement ou de verser des distributions aux investisseurs.

Erreur de réplique. Bien que le Fonds investisse la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds sous-jacent, sa performance ne sera pas identique à celle du Fonds sous-jacent. Les coûts et charges afférents à un investissement dans le Fonds lui-même (y compris les Honoraires de gestion administrative) entraîneront nécessairement une sous-performance du Fonds par rapport à celle du Fonds sous-jacent. En outre, divers autres facteurs peuvent contribuer à des écarts entre la performance du Fonds et celle du Fonds sous-jacent, y compris, mais sans s'y limiter, les répercussions fiscales. De temps à autre et au fil du temps, une erreur de réplique pourrait apparaître entre le rendement du Fonds et le rendement du Fonds sous-jacent, laquelle pourrait, dans certaines circonstances, s'avérer importante.

Confiance accordée aux informations reçues du Fonds sous-jacent et du Gestionnaire d'investissement. Le Fonds n'a aucun moyen de vérifier de manière indépendante les informations qui lui sont communiquées par le Fonds sous-jacent ou le Gestionnaire d'investissement, y compris les valorisations et les estimations de valorisations (ainsi que les révisions ultérieures potentiellement importantes de ces valorisations ou estimations) des investissements réalisés par le Fonds sous-jacent. L'ensemble des informations préparées par le Fonds, le Gestionnaire et l'Administrateur et communiquées aux Porteurs de parts seront généralement basées sur les informations reçues du Fonds sous-jacent. Rien ne garantit que ces informations seront exactes. Le Gestionnaire est en droit de se fier de manière définitive aux valorisations qui lui sont fournies par le Fonds sous-jacent et ne pourra être tenu responsable envers les Porteurs de parts, actuels ou antérieurs, de s'être fondé sur des valorisations ou calculs erronés fournis par le Gestionnaire d'investissement ou le Fonds sous-jacent ou tout autre prestataire de services associé.

Absence d'historique d'exploitation. Le Fonds et le Fonds sous-jacent n'ont pas d'historique d'exploitation sur lequel un investisseur potentiel pourrait se fonder pour évaluer la performance probable. Les performances d'investissement passées de tout autre Compte Brookfield (y compris les investissements réalisés par celui-ci) ou de tout investissement géré par Brookfield ou ses sociétés affiliées, ou des responsables ou autres professionnels de l'investissement de Brookfield ou de ses sociétés affiliées, ne sauraient être interprétées comme une indication des résultats futurs d'un investissement dans le Fonds. Bien que certains responsables et autres professionnels de l'investissement de Brookfield, tant individuellement que collectivement, puissent s'appuyer sur une expérience en matière d'investissement dans des opérations de capital-investissement, leur expérience passée ne peut pas être considérée comme un indicateur de la capacité du Fonds à pouvoir mettre en œuvre sa stratégie d'investissement et à atteindre son objectif d'investissement. Aucun seuil minimal de souscriptions totales n'est requis pour constituer le Fonds. Si le Fonds ne parvient pas à obtenir un montant important de souscriptions, cela peut avoir un effet défavorable sur le Fonds. En outre, le Fonds est exposé à l'ensemble des risques et incertitudes commerciaux associés à tout nouveau fonds, y compris le risque de ne pas atteindre ses objectifs d'investissement et celui d'une baisse substantielle de la valeur des parts et, par conséquent,

de l'investissement des porteurs de parts. Même si le Gestionnaire entend réaliser des investissements dont les rendements estimés sont proportionnels aux incertitudes qu'ils comportent, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement ou d'atteindre son objectif d'investissement, ni qu'un Porteur de parts se verra rembourser le capital investi. Les Porteurs de parts doivent être en mesure de supporter la perte de la totalité de leur investissement dans le Fonds.

Absence de marché pour les Parts; restrictions sur les transferts. Un investissement dans le Fonds est susceptible de constituer un engagement à long terme et ne convient qu'aux investisseurs avertis qui n'ont pas de besoin immédiat de liquidités. La revente des Parts est restreinte, sauf si l'investisseur peut invoquer une autre dispense prévue par la loi ou obtenir une ordonnance discrétionnaire appropriée en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'existe pas de marché public pour les Parts du Fonds et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe. Faute de marché établi pour les Parts, un Porteur de parts pourrait éprouver des difficultés à les revendre, voire se trouver dans l'impossibilité de le faire. En outre, les Parts ne sont pas librement cessibles et ne peuvent être transférées que par application de la loi ou moyennant le consentement écrit du Gestionnaire, qu'il peut refuser d'accorder à sa seule et absolue discrétion. Par conséquent, la capacité des Porteurs de parts à aliéner leurs parts sera généralement limitée à leur droit de rachat, conformément aux conditions énoncées dans la Déclaration de fiducie et résumées dans la présente Notice d'offre. Le Gestionnaire peut, en outre, dans certaines circonstances, limiter ou suspendre le droit d'un Porteur de parts à racheter tout ou partie de ses Parts du Fonds, comme prévu dans la Déclaration de fiducie.

Manque de liquidité des Parts; rachats. Le Gestionnaire peut également, dans certaines circonstances, limiter, suspendre ou autrement restreindre le droit d'un Porteur de parts de racheter tout ou partie de ses Parts du Fonds. En particulier, le paiement du prix de rachat s'effectue généralement en espèces, sous réserve de la limite de rachat en espèces. Nonobstant ce qui précède et sous réserve du droit du Gestionnaire de renoncer, à sa seule discrétion, à la limite de rachat en espèces, si le Fonds reçoit des ordres de rachat qui dépassent la limite de rachat en espèces, le Gestionnaire peut, à sa discrétion, différer le paiement du prix de rachat ou s'acquitter de tout ou partie du prix de rachat par l'émission d'un billet à ordre de rachat non garanti, illiquide et portant intérêt par une filiale du Fonds (un « Compartiment ») d'un montant en capital égal à 95 % de la VL par Part de la Catégorie ou de la Série applicable à la Date de rachat applicable. Les Billets à ordre de rachat émis par un Compartiment ou le Fonds seront illiquides et ne constitueront pas des investissements admissibles pour les Fiducies régies par un régime enregistré. Les Parts sont également soumises à une commission de rachat anticipé.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines informations contenues dans le présent support commercial constituent des « déclarations prospectives », identifiables grâce à l'emploi de termes prospectifs tels que « peut », « devra », « devrait », « s'attend à », « prévoit », « vise », « projette », « estime », « a l'intention de », « continue », « croit », leurs formes négatives ou variantes équivalentes, ou une terminologie comparable. Les présentes déclarations prospectives reflètent les attentes, estimations, projections, opinions, hypothèses ou convictions actuelles du Gestionnaire et du Gestionnaire d'investissement, fondées sur les informations dont ils disposent à ce jour. Les présentes déclarations prospectives ne constituent pas des faits et contiennent des convictions reposant sur l'expérience et les attentes du Gestionnaire et du Gestionnaire d'investissement en ce qui concerne les investissements que réalisera le Fonds. Compte tenu de divers risques et incertitudes, les événements ou résultats réels ou les performances réelles du Fonds peuvent différer sensiblement de ceux reflétés ou projetés dans les présentes déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner des

écarts importants entre les résultats ou événements réels et les attentes actuelles figurent, notamment, la volatilité des marchés financiers, les répercussions fiscales, les modifications des lois en vigueur et d'autres risques associés à l'investissement dans des titres, ainsi que les éléments présentés dans la section « Facteurs de risque » du présent document commercial et de la Notice d'offre. Par conséquent, nous vous invitons à lire attentivement la section « Facteurs de risque » de la Notice d'offre pour obtenir une analyse des risques et incertitudes que le Gestionnaire et/ou le Gestionnaire d'investissement considèrent comme importants pour le Fonds, son activité, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa situation financière.

Le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement déclinent toute intention ou obligation de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs, ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie n'est formulée quant aux performances futures ou aux présentes déclarations prospectives. Bien que le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement estiment que les hypothèses inhérentes aux déclarations prospectives sont raisonnables, les présentes déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures et, par conséquent, il convient de ne pas s'y fier indûment en raison du caractère incertain de celles-ci.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à des fins didactiques et informatives uniquement et ne constituent en aucun cas un conseil juridique, fiscal ou d'investissement, une recommandation, une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres offerts par Brookfield Corporation et ses sociétés affiliées (collectivement, « Brookfield »). Il se peut que Brookfield n'ait pas vérifié (et décline toute obligation en ce sens) l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans les présentes, y compris celles fournies par des tiers. Vous ne devez donc pas considérer que Brookfield les a vérifiées. Toutes les perspectives, ou prévisions présentées aux présentes sont valables à la date figurant sur ce support uniquement et sont également susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures et la valeur des investissements, ainsi que les revenus qui en découlent peuvent fluctuer.

DÉFINITIONS RELATIVES À L'INDICE

L'indice MSCI World rend compte de la performance de grandes et moyennes capitalisations de 23 marchés développés. L'indice couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée du flottant dans chacun de ces pays.

L'indice Preqin Private Equity reflète le rendement moyen des investissements en capital-investissement, sur la base des montants effectivement investis dans des fonds de capital-investissement. Les points de données historiques ne sont pas recalculés au fil du temps, sauf pour les deux derniers trimestres disponibles, dont les valeurs sont communiquées à titre provisoire. Ces données provisoires sont mises à jour, le cas échéant, et deviennent définitives au terme d'un délai de trois trimestres, une fois que la composition complète de l'univers des fonds à la date de référence est disponible. L'univers des fonds pris en compte à chaque date d'arrêt trimestriel de l'indice peut évoluer au fil du temps, selon la disponibilité des données.

L'indice S&P 500 Index est un indice d'actions composé de 500 sociétés américaines de grande capitalisation.

GLOSSAIRE DES TERMES

Risque lié aux fonds d'investissement à fin indéterminée (*blind pool risk*) : le risque pour les investisseurs d'engager des capitaux dans un fonds sans connaître à l'avance les investissements précis qui seront réalisés.

Structure de capital : l'ordre des droits de créance sur les actifs d'une entreprise, incluant généralement les capitaux empruntés et les capitaux propres.

Taux de rendement interne (« TRI ») : indicateur utilisé pour estimer la rentabilité d'investissements potentiels, calculé comme le taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle nette (« VAN ») de l'ensemble des flux de trésorerie égale à zéro.

© 2025 Brookfield Oaktree Wealth Solutions, LLC est une filiale à 100 % de Brookfield. Brookfield Oaktree Wealth Solutions, LLC est immatriculé en tant que courtier auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et est membre de la FINRA et de la Securities Investor Protection Corporation (« SIPC »). Toute offre et toute vente du Fonds dans les provinces canadiennes concernées seront effectuées conformément aux exigences réglementaires de la province en question par l'entremise d'intermédiaires financiers, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada) ULC.

© 2025 Brookfield Corporation

Préparation

Investisseurs particuliers

Discutez avec votre conseiller financier de la manière d'intégrer le fonds Brookfield Private Equity Fund dans votre portefeuille diversifié.

Conseillers

Pour de plus amples informations sur les modalités d'investissement dans le fonds Brookfield Private Equity Fund, contactez Brookfield Oaktree Wealth Solutions U.S.



www.brookfieldoaktree.com



info@brookfieldoaktree.com



855-777-8001

© 2025 Brookfield Corporation

ID B-810499.